

Questions orales

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je vous prie de croire que je ne prends pas du tout au sérieux . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: . . . cette requête qui est dénuée de tout fondement. Personne ne sera mis en accusation ni menacé de prison tant que le programme ne sera pas mis entièrement en application, ce qui ne risque pas de se produire avant deux ans. Toutes les élucubrations que le parti progressiste conservateur a échaudées, dans son désir de marquer des points à propos d'une question qui échappe à toute considération partisane, sont fantaisistes et absolument sans fondement. L'honorable représentante devrait avoir honte de répandre ainsi la panique.

* * *

● (1500)

LES RESSOURCES NATIONALES**LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DU RENVOI À LA COUR SUPRÊME DE LA QUESTION DE LA COMPÉTENCE SUR LES RESSOURCES SOUS-MARINES**

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui vient d'arriver à la Chambre et qui doit savoir qu'hier, vers 3 heures moins cinq, le ministre de la Justice à qui on avait demandé si le gouvernement allait renvoyer la question de compétence sur les ressources sous-marines à la Cour suprême du Canada, a donné la réponse suivante:

. . . le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

Je voudrais demander au premier ministre si la réponse que le ministre de la Justice a donnée hier est véridique et, si oui, voudrait-il dire à la Chambre des communes, à quel moment de la journée d'hier ou d'aujourd'hui le conseil des ministres s'est réuni pour décider de renvoyer la question de la compétence sur les ressources sous-marines à la Cour suprême du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la décision a pris effet quand le décret du conseil a été signé ce matin. Je ne pourrais pas dire quelle heure il était exactement.

M. Clark: Le premier ministre se demande peut-être pourquoi on n'ajoute pas foi à ce qu'il dit. Les réponses comme celle qu'il vient de donner en sont la raison.

Des voix: Oh, oh!

LE MOMENT OÙ LE CABINET A PRIS LA DÉCISION

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Je répète ma question. Quand le cabinet a-t-il pris cette décision?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, ce qui se passe au cabinet, comme le sait le très honorable député, ne regarde que le Conseil privé. Une décision est prise par le cabinet lorsqu'il y a décret ou lorsque le premier ministre se prononce.

Une voix: Oui?

M. Trudeau: C'est exact. Les ministres discutent parfois d'une question sans prendre de décision parce qu'ils attendent de voir ce qui va se passer, si les négociations aboutiront, etc. Ils ont discuté de cette question pendant un bon nombre de semaines, mais la décision n'est devenue finale que ce matin, lorsque le décret du conseil a été signé.

LE MOMENT OÙ LE CABINET S'EST RÉUNI

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Quand le cabinet s'est-il réuni pour prendre cette décision?

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Et le ministre de la Justice a-t-il dit la vérité à la Chambre hier lorsqu'il a donné sa réponse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le cabinet s'est réuni hier, hier matin. Il a alors pris une décision conditionnelle qui est devenue définitive ce matin.

* * *

PÉTITIONS**DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS**

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau des rapports du greffier des pétitions, dans lesquels il déclare avoir examiné les pétitions présentées le mardi 18 mai 1982 et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**M. ROBINSON (BURNABY)—LA RÉPONSE APPAREMMENT INJUSTIFIÉE DE M. KAPLAN**

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet des réponses fournies aujourd'hui pendant la période des questions par le solliciteur général (M. Kaplan).

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Asseyez-vous!

Mme le Président: A l'ordre!